



Les cahiers d'acteurs consistent en l'édition «papier» du point de vue d'acteurs «institutionnels» soucieux de faire porter à la connaissance du public leur point de vue sur le projet ou le thème soumis à débat.

L'Union Régionale du Sud-est pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (URVN) s'exprime sur le projet de canalisation de transport de gaz naturel appelé Eridan et dont le maître d'ouvrage est GRTgaz. Les propos tenus dans le présent document n'engagent que leur auteur et non la CPDP.

Présentation de l'URVN et de son réseau associatif :

Depuis plus de 35 ans, l'Union Régionale du Sud-est pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (URVN) PACA fédère, à travers son réseau d'unions et de fédérations départementales, près de 200 associations de protection de la nature et de l'environnement en Provence-Alpes-Côte-d'Azur. Après consultation de celles concernées par le projet du gazoduc Eridan (i.e. nos associations des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse), elle présente la contribution ci-après qui, conformément à sa vocation, répond en majorité à des préoccupations de nature environnementale.



Affiliée à la fédération nationale
France Nature Environnement (FNE)
Association régie
par la loi du 1^{er} juillet 1901

Position générale sur le projet :

Dans un premier temps, l'URVN voudrait préciser qu'elle est bien consciente de la dimension géopolitique (sécurité énergétique liée à la diversité des sources d'approvisionnement) du projet de gazoduc ERIDAN. Le transport par gazoduc de ce type de matière serait le moyen de transport le plus adapté, le moins impactant et le plus sûr pour transporter ce type de produit.

Néanmoins, nous pensons qu'avant même d'envisager de nouvelles structures de production d'énergie ou d'infrastructures de transport pour celle-ci, la priorité devrait être donnée à une réflexion plus générale menant à l'optimisation de la consommation énergétique du territoire et à un développement des énergies propres, suffisant pour couvrir les dépenses énergétiques incompressibles.

Ainsi, l'URVN souhaiterait que l'ensemble des acteurs s'engagent en amont dans le but de devenir une société économe axée sur les énergies renouvelables. Nous

estimons en effet, que la marge d'action pour diminuer nos consommations énergétiques est encore large et que sans diminuer notre confort, nous pourrions, grâce aux meilleures techniques disponibles, commencer par lutter contre le gaspillage énergétique. En effet, en instaurant une politique radicale d'efficacité (réduction des pertes) et de sobriété (réduction des gaspillages et rationalisation des usages) énergétiques, la demande énergétique pourrait être fortement réduite. En agissant de la sorte, cela nous permettrait de préserver les ressources énergétiques pour les générations futures, de diminuer nos factures énergétiques, de préserver notre territoire ainsi que d'atteindre les engagements du gouvernement de «diviser par un facteur 4 les émissions nationales de gaz à effet de serre du niveau de 1990 d'ici 2050», objectif qui a été validé par le Grenelle de l'environnement en 2007.



60, rue Saint Ferréol
13001 Marseille
Tél. 04 91 33 44 02

Diverses mesures à prendre en compte :

⇒ Mesures d'évitement

Dans la mesure où la nécessité d'un tel projet serait avérée, alors l'URVN soutiendra le projet de gazoduc, sous respect de mesures d'évitement qui instaureront l'impossibilité de traverser les zones de fonctionnalité biologique ; tout en prenant en compte les espaces naturels soumis à des réglementations spécifiques sur la gestion et l'exploitation des sites (Natura 2000, ZNIEFF, Réserve naturelle, etc).

L'URVN demande à ce titre, qu'un diagnostic reposant sur une approche scientifique soit effectué pour déterminer ces différentes zones en présence sur le tracé potentiel. Ce diagnostic devra étudier en plus de ces différents espaces naturels protégés, le fonctionnement des nappes phréatiques et l'impact du projet sur celles-ci, mais également considérer les zones à potentiel sismique qui pourraient être traversées par l'ouvrage, dans le but d'écartier tout risque de fragilisation de la canalisation et ainsi d'assurer la protection des biens et des personnes.

⇒ Mesures compensatoires

En dernier recours, les mesures compensatoires devront être mises en œuvre pour atténuer les impacts environnementaux négatifs du projet. Celles-ci devront prévoir de rétablir une situation d'une qualité globale, proche de la situation antérieure ou un état, de l'environnement jugé fonctionnellement normal ou idéal selon un expert indépendant des aménageurs.

Ces mesures compensatoires devront également, pendant la période de travaux, prendre en considération l'impact du dérangement sur la faune et la flore localisées sur le tracé.

⇒ Mesures de surveillance

Enfin, en vue de permettre une surveillance optimale de l'ouvrage pendant sa durée d'utilisation et d'éviter tout risque d'exploitation, nous demandons la création d'un comité d'experts indépendant et d'un comité de suivi (dont les associations de protection de la nature et de l'environnement feront partie) avec la mise en place de réunions annuelles.



Les associations du réseau s'inquiètent...

Entrées dans la nouvelle ère du Grenelle de l'environnement, les associations de protection de la nature et de l'environnement de la région PACA sont conscientes du devoir de réduction des consommations en énergies fossiles, qui sont des ressources disponibles en quantités limitées.

L'UDVN 13 s'interroge ainsi sur la nécessité de création d'une autoroute du gaz, rappelant à nos souvenirs les tendances du Grenelle de l'environnement et les objectifs européens de réduction des gaz à effet de serre, incompatibles avec des projets à énergie fossile comme le terminal gazier de Fos-sur-Mer.

Toutes les associations de notre réseau s'accordent sur le fait qu'une gestion intégrée des espaces naturels doit être prise en compte, en amont du projet afin d'assurer la préservation d'un environnement exceptionnel en présence sur la totalité du fuseau d'étude du projet.

L'association «NACICCA» : Nature et Citoyenneté Crau Camargue souligne que certaines zones d'un intérêt écologique exceptionnel, telles que les Marais des Baux (notamment les endroits où il y a des laurons) et les

Coussouls de Crau, devront être à tout prix évitées et que dans tous les cas, après définition du tracé, il sera impératif de réaliser une étude d'impact environnemental du projet.

L'UDVN 84 : L'Union Régionale du Sud-est pour la sauvegarde de la Vie, de la Nature et de l'Environnement (URVN) Vaucluse s'inquiète quant à elle des concentrations de gazoducs dans le fuseau concerné, ainsi que de leurs risques et impacts sur les zones traversées (déjà encombrées d'infrastructures ferroviaires, routières, etc.).

Ebranlées récemment par les événements survenus dans la Réserve Naturelle de la Crau, l'ensemble des associations du réseau a signifié son inquiétude concernant les incidents potentiels liés à ce type d'infrastructures et s'interroge sur les mesures de surveillance qui seront mises en œuvre pour sécuriser le gazoduc et assurer son bon fonctionnement. Quelles seront les mesures de précaution prévues pour faire face aux défaillances structurelles potentielles du gazoduc et aux menaces externes ? Un comité de surveillance et une commission locale d'information seront-ils mis en place ?

